



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA
SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE
ET NUMÉRIQUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DE LA
COHESION DES TERRITOIRES

Direction générale des douanes
et droits indirects

Direction générale
de l'alimentation

Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités

NOTE AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES :

EXTENSION GÉOGRAPHIQUE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE FRANCE SESAME

LE 22 NOVEMBRE 2022

I – Nouveau périmètre géographique de FRANCE SESAME :

Les opérateurs économiques sont informés du déploiement de la plateforme numérique FRANCE SESAME à de nouveaux sites portuaires et aéroportuaires métropolitains ultra-marins, à compter du 22 novembre 2022.

Déjà accessible sur les grands ports maritimes du Havre, de Marseille et de Dunkerque, la plateforme FRANCE SESAME est désormais également utilisable sur les ports et aéroports métropolitains et ultra-marins suivants :

- 13 nouveaux ports : Bordeaux, Brest, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, La Rochelle, Lorient, Martinique, Nantes Saint-Nazaire, Mayotte, Perpignan Port-Vendres, Saint-Malo, Sète ;
- 8 nouveaux aéroports : Bordeaux, Guadeloupe, Guyane, Marseille-Marignane, Strasbourg-Entzheim, Mayotte, La Réunion, Martinique.

II – L'offre fonctionnelle de FRANCE SESAME :

Simplifiant et fluidifiant les importations et opérations de transit de marchandises soumises à formalités et contrôles sanitaires et phytosanitaires, la plateforme FRANCE SESAME, mise gratuitement à la disposition des professionnels (importateurs, représentants en douane enregistrés, transitaires, logisticiens), offre un bouquet de services numériques à ses utilisateurs :

- suivi en temps réel des formalités administratives ;
- prise de rendez-vous en ligne pour les contrôles physiques exercés par la DGAL (SIVEP) et la DGDDI au titre des réglementations sanitaires et phytosanitaires ;
- accès à un dossier d'importation numérique ;
- envoi de notifications via l'application, par mél ou par SMS ;
- service de messagerie ;
- service de consultation à 360° des activités réalisées via la plateforme numérique (« fiche d'identité opérateur »).

III - Il est précisé aux opérateurs économiques que la plateforme numérique FRANCE SESAME est désormais l'outil de traitement prioritaire de la Direction générale de l'alimentation (SIVEP) et de la Direction générale des douanes et droits indirects pour la prise des rendez-vous relatifs aux contrôles d'identité ou contrôles physiques à la frontière sur les marchandises soumises à formalités et contrôles sanitaires et phytosanitaires.

IV – Accéder à la plateforme FRANCE SESAME :

Accessible via le portail Internet <http://france-sesame.gouv.fr>, donnant accès à un espace personnel sécurisé permettant la navigation parmi tous les fonctionnalités offertes par la plateforme, FRANCE SESAME est interconnectée aux systèmes d'information publics nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives aux frontières.

Afin de se connecter à FRANCE SESAME, l'opérateur économique doit posséder un compte « douane.gouv.fr », lié à son entreprise et doit détenir un accès au télé-service FRANCE SESAME.

La procédure est détaillée sur [le document suivant](#) (accessible depuis le portail FRANCE SESAME).

Les agents des pôles d'action économique des directions régionales des douanes et droits indirects et des SIVEP locaux se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation de FRANCE SÉSAME.

Les supports d'autoformation sont disponibles sur le site FRANCE SESAME : <https://france-sesame.gouv.fr/espace-public/faq> / partie « Documentation ».